

De l'origine de la famille de Montenach

Autor(en): **Reymond, Maxime**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **6 (1918)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-818120>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

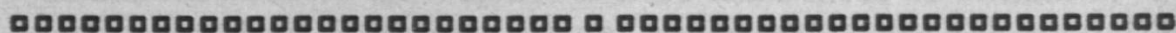
ET DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DES AMIS DES BEAUX-ARTS

Direction : F. DUCREST.

VI^{me} Année

N^o 6

Nov.-Déc. 1918



DE L'ORIGINE DE LA FAMILLE DE MONTENACH,

par MAXIME REYMOND.

M. Pierre de Zurich vient de publier, dans les *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg* (t. XII, page 65, note 1), une étude sur les fiefs Thierstein,¹ où nous relevons cette phrase, relative à un Nikolaus von Montenach qui, en 1363, possédait un fief à Guglenberg dans la paroisse de Tavel : « Ce Nikolaus von Montenach était, ou bien un membre de la famille noble de Montagny, ou bien un paysan d'Obermontenach, et non pas un membre de la famille de Montenach qui n'apparaît que beaucoup plus tard et est originaire de la Broye. »

M. de Zurich fait erreur. Niklaus von Montenach est un personnage connu. Il était fils de Mermet de Montagny, bourgeois de Fribourg, et il avait épousé Johanete, fille de Perrod de Massonnens, donzel et bourgeois de Morat. Par acte du 23 octobre 1363, Rodolphe de Massonnens, donzel, fils de Perrod et frère de Johanete, reconnut que son père avait donné à celle-ci 190 livres lausannoises de dot, sur lesquelles 90 livres n'avaient pas encore été payées. Pour acquitter cette dette, il vendit à son beau-frère les tenures de Jean Helc, de Rueydir de Malagosta et de Johannod Barbey de Treyvaux, tenures situées au village de la Théroulaz, paroisse de Treyvaux, et devant au total 48 sous de cens. Rodolphe se réservait le droit de rachat

¹ La même étude a paru dans les *Pages d'histoire (Festschrift)* publiées par les Sociétés d'histoire du canton de Fribourg à l'occasion du premier congrès suisse d'histoire et d'archéologie, 15-17 juin 1918, Fribourg, Fragnière Frères, 1918, (p. 65, note 1).

au prix de 90 livres. Greta, épouse de Rodolphe, approuva cette vente. Mermet de Montagny, père de Nicolas, et Jaques de Massonens, bourgeois de Fribourg, furent présents à cet acte, que rédigea Pierre de Corbières, notaire, et que scellèrent le doyen de Fribourg et Pierre, curé de Tavel (*Tabernis*).

L'original de ce contrat, levé en faveur de Nicolas de Montagny, se trouve depuis un temps immémorial dans les archives de la famille de Montenach où il est encore (les sceaux sont tombés). C'est un des rares documents qui ait échappé à la destruction de ces archives, lors du grand sinistre qui dévasta la ville de Fribourg en 1737.

Cet acte est intéressant à plus d'un titre. La dot de 190 livres, qui équivaut pour l'époque à environ 20 000 francs, est importante et marque la situation aisée du personnage en cause. Les Massonens étaient une famille riche. L'un de ses membres, Guillaume, avait acheté en 1339, pour 152 livres, des revenus à Pont-la-Ville. Un autre, Mermet, était en 1338 créancier de la ville de Berne, et en 1341 du comte de Gruyère. Agnès Velga, veuve d'un Mermet de Massonens, qui est peut-être le même, se remaria à Pierre Riche, et possédait les cens de Pont-la-Ville, qu'elle revendit à l'évêque de Lausanne. Quant à Mermet de Montagny, le père de Nicolas, c'était aussi un gros personnage, ainsi qu'en témoigne l'importante donation qu'il fit, en 1367, au Grand hôpital de Fribourg. Quelle parenté avait-il avec Hugues de Montagny, héritier de Perrussette de Montagny, reçu bourgeois de Fribourg le 19 janvier 1351, mari d'une Félicité Techtermann, et avec Fauconnet de Montagny, à Fribourg en 1346, reçu bourgeois en 1353, père d'un Pierre, marié en 1379 à Anna Alex? Les documents nous manquent pour la définir. Bornons-nous pour le moment à constater que la présence du document de 1363 dans les archives de Montenach est un indice que Nicolas peut avoir été l'un des membres de cette famille.

* * *

M. de Zurich dit encore que la famille actuelle de Montenach n'apparaît que beaucoup plus tard dans la Broye. C'est une autre erreur. Le premier ancêtre certain de cette famille est Johannod de Montagny de Dompierre, possessionné à Payerne en 1370, et qui est ainsi absolument contemporain de Nicolas de Montagny.

La généalogie des Montenach remonte, sans aucune difficulté, à Daniel de Montagny de Dompierre, notaire à Fribourg, où il

mourut en 1590. On a disserté sur le nom de son père, que quelques-uns ont voulu assimiler à un Claude de Montagny, donzel de Grandson. En réalité, Daniel était certainement un fils du premier lit de Claude de Montagny, membre du Conseil des Deux-Cents en 1522, reçu bourgeois le 22 juin 1523, membre du Conseil des Soixante en 1529, membre du Petit Conseil en 1536, banneret en 1537, avoué de la Maigrauge la même année, mort en 1563. Ce Claude de Montenach était un gros personnage, qui avait épousé en premières noces, en 1515, Alice Lombard, de Payerne, et en deuxièmes noces Anne Mestral, fille de n. Pierre Mestral, avoyer de Payerne. Celle-ci était veuve de n. Pierre Zimmermann, banneret de Fribourg, dont elle avait eu quatre filles. Lorsqu'en 1564, il s'agit de régler à Payerne la succession d'Anne Mestral, c'est « discret Daniel de Montagny, bourgeois de Fribourg », qui agit au nom de l'une de ces filles, Catherine. Il gérait ainsi les intérêts des enfants du premier lit de sa belle-mère.

Daniel de Montagny de Dompierre était fils de Claude. Il reconnaît lui-même des biens à Dompierre en 1570, et « honorable et provide Claude de Montagny » avait aussi reconnu au même lieu en 1543 divers biens en indivis avec d'autres membres de sa famille. Les actes de Dompierre relatifs à Claude permettent de déterminer avec sûreté sa filiation. Un terrier pour Dompierre de 1543 dit que Claude est fils de François, fils de Claude, fils de Mermet. En 1452, Rolet, fils de Mermet, fils de Jaquet, reconnaît en son nom et au nom de son frère mineur Claude, le pré des Vernes en faveur de la grande confrérie de Fribourg. Ce dernier Claude (primus) est, comme nous l'avons vu, le grand-père du banneret (secundus). Le terrier de 1423 dit que Mermet est fils de feu Jaquet fils de feu Johannod de Montagny de Dompierre, alias Chavon. Ce Johannod nous est connu d'autre part. Il achète une terre à Domdidier en 1397, il en possédait d'autres en 1370 à Payerne en Wavre que l'on voit en 1430 entre les mains de son petit-fils Mermet.

Nous avons ici une remarque à faire. C'est que Daniel de Montagny, notaire, est fils d'un Claude, notaire en même temps que marchand de draps, et d'Alice Lombard, qui était probablement apparentée au notaire Lombard vivant à la fin du XV^{me} siècle à Payerne. Claude était lui-même petit neveu de Rolet de Montagny, de Dompierre, aussi notaire, dont les Archives cantonales

vaudoises possèdent un précieux minutaire allant de 1430 à 1446¹. Nous sommes ainsi en présence d'une famille de notaires, à une époque où ceux-ci jouent un rôle important dans la vie sociale de notre pays. Nous avons vu Claude s'allier avec une Mestral de Ruc, fille d'un avoyer de Payerne. D'autres membres de sa famille s'étaient déjà alliés à des familles nobles, les Treytorrens, les Pontereuse.

Nous sommes donc arrivés à un Johannod de Montagny de Dompierre, possessionné à Payerne en 1370, contemporain par conséquent du fameux Niklaus von Montenach. Pouvons-nous remonter plus haut? L'archiviste d'Uffleger le faisait fils d'un Thibaud de Montagny, et l'abbé Gremaud, si scrupuleux pourtant, a reproduit cette annotation sans y rien objecter. D'après quelques-uns, ce Thibaud aurait épousé une d'Avenches et serait un collatéral de la famille des dynastes de Montagny. Cependant, nous n'avons pas retrouvé l'acte établissant cette filiation Johannod-Thibaud, de telle sorte que nous ne pouvons ni l'affirmer, ni la démentir.

* * *

Ceci nous amène à la troisième question soulevée par l'article de M. de Zurich: les rapports existant entre les dynastes de Montagny et la famille actuelle de Montenach.

Cette filiation est admise depuis fort longtemps. Au début du XIX^{me} siècle, l'archiviste d'Uffleger la considérait comme certaine. Avant lui, Leu et d'autres écrivains du dix-huitième siècle. Cette opinion est bien plus ancienne encore. Dans son Livre de raison (1616—1640) Nicolas de Montenach dit que sa famille descend des anciens seigneurs de Montagny. Lorsqu'une tradition remonte si haut, elle ne peut être écartée sans autre.

On peut invoquer en sa faveur une similitude d'armoiries, non pas avec les dynastes proprement dits, qui avaient des armes différentes, ni avec la branche de Belp, dont les armes ne sont connues que par des documents du XVIII^{me} siècle (armorial Gatchet), mais avec les Montagny de Corserey, ainsi qu'en témoigne

¹ Dans ce minutaire, Rolet enregistre plusieurs actes d'achats et de ventes passés par « Mermet de Montagny de Dompierre, fils de Jaquet » sans jamais dire qu'il est son père. On pourrait peut-être en déduire qu'il y a eu deux Mermet contemporains ce qui compliquerait la généalogie de Claude. Cependant nous croyons qu'il n'y en a eu qu'un seul.

la carte manuscrite du chancelier Techtermann de 1578. Or, Corserey était, avec Dompierre, une possession des Montagny, et les Montenach actuels y ont possédé des biens importants qui n'ont passé qu'au siècle dernier dans une autre famille.

Mais cette similitude d'armoiries ne suffit pas, pour différents motifs, à permettre d'affirmer des rapports de parenté. Il faut chercher des documents plus précis et plus probants. C'est ici que la question devient difficile, d'une part parce qu'il y a plusieurs familles de Montagny, de l'autre parce que les ducs de Savoie ont emmené à Chambéry, puis à Turin, les actes de la baronnie de Montagny, et qu'ils nous manquent, d'autant plus qu'une partie d'entre eux n'est pas inventoriée.

Les Montagny, dont le château s'élevait près de Payerne, et qui furent les avoués du monastère de la reine Berthe, remontent à un Ulrich de Belp, cité dès 1107, et qui eut deux fils connus : Rodolphe de Belp et Conrad de Montagny, ce dernier mentionné dès 1146. Le baron d'Estavayer faisait de cet Ulrich le fils d'un Lambert d'Estavayer, dont il aurait vu des actes de 1053 et de 1090, qui sont absolument inconnus. L'alternance des prénoms d'Ulrich et de Rodolphe ferait plutôt croire à une parenté avec les comtes de Fenis et de Neuchâtel chez lesquels la même alternance se retrouve. Il semble que Conrad de Belp ait acquis le château de Montagny de sa mère ou de sa femme Comtesson, mais les documents nous manquent pour l'affirmer.

En 1405, Thibaud, seigneur de Montagny, vendit sa baronnie au comte de Savoie et reçut en échange les seigneuries de Brissogne et de Sars au Val d'Aoste. Sa descendance s'éteignit dans ses arrière petits enfants, parmi lesquels Claudine de Montagny, épouse de Raymond de Genève, qui avait conservé dans son pays d'origine des biens et prétentions que le banneret Claude de Montenach fut appelé à juger, sans d'ailleurs qu'on puisse en déduire quoi que ce soit de certain au sujet de leur parenté.

A côté de cette branche aînée, il existait des branches collatérales, ou des familles de ministériaux sur l'origine et la généalogie desquelles nous avons fort peu de renseignements. C'est ainsi que, au XIV^{me} siècle, des actes de l'abbaye cistercienne de Montheron connaissent des donzels de Montagny, dits de la Fontaine. Une autre famille de donzels de Montagny était représentée au XV^{me} siècle, par Uldriod, père de Jean (1425—1436), lequel était père de Guillaume,

donzel à Payerne en 1461, et de Antoine, donzel à Montagny, dont le fils Pierre vivait à Missy en cette même année 1461. A côté de ces personnages, il y avait les Favre de Montagny qui tenaient des dynastes une partie de la dîme du quartier à Corcelles, à Payerne, à Dompierre, Russy, et l'un d'eux, Thibaud, avait marié sa fille Françoise au donzel Antoine de Montagny, dont nous venons de parler. Or, il est intéressant de noter que c'est le notaire Rolet de Montagny, de Dompierre, de la famille des Montenach actuels, qui dressa, en 1436, l'acte de partage des donzels Antoine et Guillaume de Montagny, ainsi que la quit-tance de dot consentie par Antoine en faveur de son beau-frère Thibaud Favre. On voit donc que toutes ces familles étaient fortement liées et apparentées. Les unes sont qualifiées, et les autres ne le sont pas, mais la différence a beaucoup moins d'im-portance qu'il ne paraît. Dans notre étude généalogique sur la famille de Treytorrens, nous avons cité un exemple caractéristique, d'autant plus qu'il est de la même époque. Cuenet de Treytorrens, d'une branche collatérale de la famille noble, avait perdu — son père déjà — la noblesse et il était devenu simple bourgeois d'Yverdon. Il reconstitua en 1366 la seigneurie de Treytorrens, la transmet à ses descendants, tandis que d'autres membres de sa famille demeurèrent simples bourgeois, artisans ou notaires, à Yverdon, à Payerne, à Moudon. Quelques-unes seulement des bran-ches qui en descendaient, ne purent réintégrer la noblesse. Celle-ci se perdait donc et se recouvrait plus facilement qu'on ne le suppose.

Il reste maintenant à démêler et à préciser les rapports des différents Montagny du XIV^{me} siècle, et par là même à dé-finir quels sont ceux de la famille de Montenach avec les dynastes de Montagny. Nous espérons pouvoir y arriver, sur-tout le jour où les archives de Turin auront livré tous leurs secrets. En attendant, les renseignements préliminaires que nous venons de donner et qui, pour une bonne part, sont tirés de documents inédits des Archives cantonales vaudoises, nous permettent de dire que le problème ne peut être résolu négativement qu'à la légère, et que les Montenach actuels sont autorisés à maintenir jusqu'à preuve du contraire, des traditions de famille que leur ancêtre Nicolas enregistrat déjà il y a trois siècles.
